

Dépôt des états financiers au Registre National des Entreprises

Question / Titre	Réponse
Qui doit déposer ses états financiers 2020 ?	Toutes les personnes physiques ¹ et les personnes morales inscrites au Registre National des Entreprises (RNE).
Deadline pour le dépôt des EF	31/07/2021 (2)
Documents devant être déposés	<ul style="list-style-type: none"> - Etats financiers 2020 portant signature et cachet de l'entreprise ; - Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2020, enregistré à la Recette des Finances ; - Rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020 ; - Etat actualisé des actionnaires ou associés de la société avec précision de leurs identités et participation (<i>suivant formulaire RNE / à télécharger</i>); - CD comportant un scan des états financiers 2020 portant signature et cachet de l'entreprise.
Accusé de dépôt	Oui. Formulaire de dépôt du RNE disponible sur le site : https://www.registre-entreprises.tn/... (declaration_modification_personne_physique ou morale).
Frais du dépôt	Les frais du RNE s'élèvent à : <ul style="list-style-type: none"> - 50 dinars pour les personnes morales - 20 dinars pour les personnes physiques.
Pénalités de retard	Les frais de dépôt sont majorés de 50% pour chaque mois de retard constaté.
Paiement en ligne	Les frais sont payables en ligne sur le site du RNE (https://www.registre-entreprises.tn/rne-public/#/redevance/payer-redevance).

Références : Article 32 de la loi n° 2018-52 du 29 octobre 2018 relative au Registre National des Entreprises ([à télécharger](#)).

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter **CKT AUDIT**, spécialisé dans l'assistance pluridisciplinaire. **CKT AUDIT** vous accompagne pour une gestion optimale de votre entreprise.

CKT AUDIT
Expert-comptable en Tunisie
Cabinet d'audit et d'expertise comptable

¹ Autres que celles soumises à l'impôt sur le revenu selon le régime forfaitaire.

² Avant la fin du 7^{ème} mois qui suit la clôture de l'exercice pour les entreprises dont l'exercice comptable ne coïncide pas avec l'année civile.